



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS EST donné par la greffière-trésorière adjointe qu'à la séance ordinaire du 9 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux.

AVIS EST également donné que le 3 juillet 2024, la Commission de la représentation électorale du Québec a approuvé le règlement numéro 511-2024 comme décrit dans notre avis publié le 20 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ce règlement entre en vigueur le 31 octobre 2024 et est actuellement déposé sur le site Internet de la Municipalité des Cèdres, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Les Cèdres, ce 31^e jour du mois d'octobre 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 511-2024 aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour du mois d'octobre 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe